

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 21 JANVIER à 20 heures 30**

Étaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, M. BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON, Mme GOOSSAERT, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO

Secrétaire de séance : Mme BUZULIER Marie Paule

Ouverture de la séance à 20 heures 40.

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2021 est approuvé.

1-REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE FONCIER BATI SUR LES ZONES COMMUNAUTAIRES (FBI)

Le Conseil valide le reversement à Loudéac Communauté Bretagne Centre de la part communale du foncier bâti sur l'emprise foncière des zones communautaires implantées sur la commune **-Zones du Larhon et Kerbusson -** à partir du 1er janvier 2022.

2-APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE DE LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE POUR LE MANDAT 2020-2026

Le Conseil approuve le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Loudéac Communauté – Bretagne Centre pour le mandat 2020-2026

3-AMENAGEMENT DU CHEMIN PIETON EN BORDURE DE LA RD 109 : SOLLICITATION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Le Conseil autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor les autorisations d'occupation et d'aménagement d'un cheminement piéton en bordure de la RD 109 et donne pouvoir à celui-ci pour solliciter auprès du Département une subvention au titre des amendes de police.

4-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles suivantes : section : AD N°213 ; section AB N° 104 ; section AD N° 127, sections AC N°17, AC N°73, AC N°155, AC N°157.

5 -SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Le Conseil fixe les subventions à accorder aux associations pour l'année 2022 pour un montant global à inscrire au budget primitif de 28 000 €.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022
CLUB BRUYERES D'ARVOR	488 €
ASSB (1)	2 000 €
LECTURE POUR TOUS	2 500 €
ECHECS	305 €
+ Déplacements	155 €
COMITE DES FETES BLANLIN	305 €
COMITE DES FETES DU BOURG	305 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	305 €
FNACA	92 €
UNC	92 €
UN ST-BARNABE PARMIS LES ST-MEDARD	305 €
FOYER DES JEUNES	305 €
ASSOCIATION VELO LOISIRS	305 €
ASSOCIATION LES CAVALIERS (2)	305 €
FUTSAL	1 000 €

AERO MODELISME CLUB ARMORICAIN	305 €
KER CREA	305 €
CYTOPATHIE A VIE	305 €
	9 682 €

(1) Sera revue au vu du nombre de licenciés présents en septembre 2022.

(2) Sera versée sous réserve qu'un bilan financier soit fourni.

ASS. CANTONALES OU PROXIMITE	2022
STE HIPPIQUE LOUDEAC	46 €
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH –section Loudéac)	46 €
A.D.M.R.	415 €
PREVENTION ROUTIERE	46 €
AS. SOLIDARITE PAYSANNE	46 €
CROIX ROUGE	56 €
RESTOS du Cœur	120 €
GROUPEMENT DES JEUNES DU LIE	200 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	50 €
ST-VINCENT DE PAUL	50 €
CONTR' ATAX	120 €
	1 195 €

COMICE AGRICOLE (0,27 €/HTS) : Suspendue-en attente du bilan financier et du bilan d'activité

OEUVRES SOCIALES-CE	2022
Association communale des agents communaux 12 % de 13 795 €	1 655 €
	1 655 €

SCOLAIRES	2022
FOURNITURES SCOLAIRES (1)	
Ecole publique (57 € + 5 € x nbre enfants)	4030
Ecole privée (57€ + 5 € x nbre enfants)	2480
(1)Sera versée au vu du nombre d'enfants présents à la rentrée	6 510 €

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES – PROJET PEDAGOGIQUE	2022
Ecole publique	1 300 €
Ecole privée	1 300 €
	2 600 €

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES - GARDERIE ECOLE PRIVEE	2022
6 000 € / année scolaire - Versement en 4 fois * 1 500 €	6 000 €

6 – INFORMATION : POINT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS A COMPTER DU 28 MARS 2022

Le conseil approuve les plannings d'organisation du service scolaire et entretien des bâtiments à compter du 28 mars 2022 et autorise le maire à recruter un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de service scolaire et d'entretien des bâtiments à temps non complet pour une durée déterminée, soit du 28 mars 2022 au 31 décembre 2022.

7 – PROGRAMME VOIRIE - MAITRISE D'ŒUVRE -VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Le conseil retient le Cabinet SAFEGE pour assurer la Maîtrise d'œuvre du programme voirie pour une durée de 2 ans pour les missions suivantes : AVP, Visa, DET et AOR pour un montant de 8 388,00 € TTC.

8 – PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022 : DEMANDES DE SUBVENTION

Afin de mettre les travaux en œuvre de requalification et aménagement de sécurité Rue Mendès France ainsi que les travaux de rénovation et transformation de 2 studios en 1 logement T2 et la rénovation thermique, le conseil autorise le maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs (DETR, DSIL, Région, Conseil Départemental, LBC).

Clôture de la séance : 23 heures 15.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 31 JANVIER 2022.
A Saint-Barnabé, le 28 JANVIER 2022

La Secrétaire de séance,
Mme BUZULIER Marie Paule

Le Maire,
Georges LE FRANC